Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260126-2026012604-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 1
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, ETIENNE Brigitte, JACQUELIN Nadine, MORIN Marie-Noëlle, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : STRUGAREK Jean-Luc, représenté par HELLIO Michel ; GAUDU Fabienne ; HAMON Sandrine, excusée ; OISEL Julien
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-01-26-04 : Finances locales – Terres d'Armor Habitat – Participation financière de la commune pour l'acquisition en VEFA de 3 logements aux Jardins des Fleurians

Monsieur Alain ANDRE, adjoint aux finances fait part au Conseil municipal de la sollicitation de Terres d'Armor Habitat pour une participation financière de la Commune à l'opération d'acquisition en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 3 logements aux Jardins des Fleurians au titre de la programmation 2025.

L'opération concerne 2 T3 et 1 T4 dont 2 logements financés en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 1 logement financé en PLA-I (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Conformément au Programme Local de l'Habitat 2020-2025 adopté par la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre et Mer, pour la réalisation d'opération telle que présentée par Terres d'Armor Habitat, Lamballe Terre et Mer verse au bailleur une subvention de 5 000 € par logement et la Commune également.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser une participation financière à Terres d'Armor Habitat, à hauteur de 5 000€ maximum par logement, soit 15 000 € au total pour le projet d'acquisition en VEFA de 3 logements aux Jardins des Fleurians, dans le cadre de sa programmation 2025,

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260126-2026012604-DE

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement correspondant et à signer toute pièce afférente à ce dossier.
- La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 27 janvier 2026
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES